



Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 82
- présents titulaires : 53
- présents suppléants : 2
- procurations : 12
- votants : 66
- abstentions : 0

DÉLIBÉRATION n° 2017/160

L'an deux mille dix-sept et le 30 août à 19 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 21 août 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des fêtes de Tilhouse. Monsieur Pascal LACHAUD a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Alain PIASER, Catherine CORREGÉ, Éric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg le RUN, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, Olivier CLEMENT BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Madeleine SERRIS, Pierre DUMAINE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES

Présents suppléants : José DUFRECHOU (remplace Jean-Marc VIGNES), Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY),

Titulaires ayant donné procuration : Monsieur Henri FORGUES à Monsieur Bernard PLANO, Madame Monique KATZ à Monsieur Jean-Paul LARAN, Madame Françoise PIQUE à Madame Suzanne SIMOÏS, Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Alain PIASER, Madame Zoulikha CHEBBAH à Monsieur Pierre DUMAINE, Monsieur Jean-Marie DA BENTA à Madame Elisa PANOFRE, Madame Nicole MARQUIE à Madame Gisèle ROUILLON, Monsieur Pascal AUDIC à Monsieur Alain DASSAIN, Monsieur Laurent LAGES à Madame Joëlle ABADIE, Madame Stéphanie NOGUES à Monsieur Alain DUCASSE, Monsieur Joël DEVAUD à Monsieur François DABEZIES, Monsieur Gérard SABATHIE à Monsieur Michel SICARD.

Absents : Mesdames et Messieurs, Patrick DARRE, Elie FOURCADE, Jacques LAUREYS, André QUINON, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Manuel CAMACHO, Nathalie SALCUNI, Stéphanie LAGLEYZE, Joëlle PEYRO, Philippe LACOSTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Claude GAYE, Guy RAYNAL, Didier FAVARO

Objet : Convention avec la commune de Tajan

Monsieur André RECURT ne participe pas aux débats et à la délibération.

Monsieur le Président informe que la communauté de communes des Baronnies mettrait à disposition le service intercommunal pour l'entretien des espaces verts auprès de la commune de Tajan. Monsieur le Président propose afin d'assurer la continuité du service dans l'attente de la définition des compétences facultatives communautaires que cette convention soit reconduite auprès de la commune de Tajan à compter du 03 juin 2017 pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- De reconduire la convention de mise à disposition du service intercommunal auprès de la commune de Tajan
- Fixe un tarif horaire à 20 Euros, avec une contribution forfaitaire de 2.33€ par habitant
- Mandate Monsieur le Président pour établir la convention d'utilisation du service avec Monsieur le Maire de TAJAN.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 12 SEP. 2017

